

Procès-verbal de la session **SPÉCIALE**, tenue le **20 OCTOBRE 2022 à 18 heures**, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Christian CÔTÉ,	maire;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marc PAYEUR,	conseiller;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Est absent :

Éric FRÉCHETTE,	conseiller.
-----------------	-------------

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

2022,285 OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

2022,286 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière déclare qu'elle a signifié conformément à la loi l'avis de convocation pour cette séance spéciale à tous les membres du conseil.

2022,287 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Comme il s'agit d'une session spéciale, l'ordre du jour est adopté comme tel.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2022
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. REMBLAYAGE DES TERRAINS SUR LA RUE DES CÈDRES –
Adjudication du contrat
7. LEVÉE DE LA SESSION

2022-228 RÉSOLUTION NO 2022-228 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Marc PAYEUR**, il et UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2022,288 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

Ce point est reporté à la prochaine session.

2022,289 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

**2022,290 REMBLAYAGE DES TERRAINS SUR LA RUE DES CÈDRES –
Adjudication du contrat**

**2022-229 RÉSOLUTION NO 2022-229
REMBLAYAGE DES TERRAINS SUR
LA RUE DES CÈDRES
ADJUDICATION DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a donné un mandat pour la construction du prolongement de la rue es Cèdres;
- 2 En vue de la vente des terrains, la ville désire faire le rechargement de ceux-ci;
- 3 La ville a lancé l'appel d'offres n° 2022-02 (KIFM-22013019);
- 4 Les résultats d'ouverture des soumissions, dont les entreprises soumissionnaires sont (prix taxes incluses) :

Les Excavations Yvon Houle et Fils inc.	210 404,25 \$
Hémond Ltée	229 376,27 \$
T.G.C. inc.	317 000,00 \$
J. Noël Francoeur inc.	323 654,63 \$
Sintra inc.	339 253,28 \$
- 5 La firme Les Excavations Yvon Houle et Fils inc. a déposé la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls accorde le contrat pour le remblayage des terrains sur la rue des Cèdres à la firme Les Excavations Yvon Houle et Fils inc., le tout tel que prévu à l'appel d'offres no 2022-02 (KIFM-22013019).
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX CENT DIX MILLE QUATRE CENT QUATRE DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (210 404,25 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATAIRES.** Le maire et la greffière sont autorisés à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Les Excavations Yvon Houle et Fils inc.

2022,291 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 18 h 15.

Christian Côté
Maire

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière